

Jean-Paul LECOQ

Député de Seine-Maritime

12, rue Michel Gautier

76600 LE HAVRE

Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr

Monsieur LEMASSON

Président de CNATP Seine-Maritime

7 rue Pierre Gilles de Gennes

76130 Mont Saint Aignan

Le Havre, le 24 octobre 2018

Objet : TICPE

J'ai bien reçu votre courrier en date du 25 septembre dernier concernant la suppression du tarif réduit de taxe intérieure de consommation (TICPE).

Je suis intervenu auprès des différents ministres concernés et le Premier Ministre pour les alerter sur les conséquences d'une telle décision et notamment sur la suppression sur le gazole non routier.

Vous pourrez trouver la copie de mes interventions sur le lien suivant : <http://www.jeanpaul-lecoq.fr/spip.php?article467>

Cette proposition, si elle devait être votée en l'état, entraînerait de lourdes conséquences notamment sur l'activité portuaire, et celle du port du Havre en particulier. Son impact immédiat est en effet estimé à 5 millions d'euros.

Une telle décision ne manquerait pas de contrarier les efforts d'investissement que l'Etat et la Région Normandie vont consentir pour renforcer l'attractivité et le développement de notre port soumis à une rude concurrence des ports du nord de l'Europe.

Supprimée tout d'abord en Commission des Finances avant d'être rétablie en séance le 17 octobre par les députés de la majorité sur demande du gouvernement Macron/Philippe, cette disposition vise à dégager une recette supplémentaire de 1 milliard d'euros pour l'Etat dès 2019, mais à quel prix !

Je soutiendrai par conséquent en seconde lecture du texte, un amendement contre cette suppression du tarif réduit, estimant qu'aucune alternative à l'utilisation du gasoil n'existe actuellement dans l'activité portuaire.

Même position et même constat pour les autres secteurs économiques concernés, notamment le BTP. C'est pourquoi, avec les autres députés du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine, nous soutenons également tous les amendements déposés par les autres groupes, dès lors qu'ils visent à supprimer cet article 19 et maintenir le tarif réduit de la TICPE sur le gazole non routier.

En espérant avoir répondu à vos attentes,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma plus haute considération.



Jean-Paul LECOQ

Contacts utiles :

- jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr
Permanence parlementaire : 12 rue Michel Gautier 76600 Le Havre
Ligne téléphonique provisoire : 02.32.92.59.11
- Assistant parlementaire en circonscription : Sébastien GIARD
sebastien.giard@clb-an.fr
Téléphone : 06.81.33.71.81

M. Jean-Paul LECOQ
Député
12 Rue Michel Gautier
76600 Le Havre

Mont Saint Aignan, le 25 septembre 2018

Monsieur le Député,

Nous avons appris que le gouvernement envisageait de supprimer le taux réduit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) pour les entreprises du BTP sans toucher au même avantage accordé aux agriculteurs.

La CNATP estime que cette mesure est dangereuse, injuste et incohérente.

Dangereuse, car elle aurait un impact dévastateur sur la santé financière des 35 000 TPE artisanales des Travaux Publics, et, dans une moindre mesure, des 28 000 TPE du Paysage, que nous représentons. La plupart de nos petites entreprises ont une santé fragile, et une telle mesure va fortement les pénaliser. A terme, c'est 20 à 30% du résultat de nos TPE qui sera ponctionné par l'Etat si cette mesure est appliquée !

Injuste, car elle ne toucherait que les entreprises du BTP sans toucher les agriculteurs, alors qu'eux-mêmes viennent au titre de la pluriactivité les concurrencer sur les chantiers. Nous estimons, en nous appuyant sur le principe « mêmes Droits – mêmes Devoirs », qu'au même chantier doit correspondre une même imposition.

Incohérente, car elle est totalement contraire à la volonté affichée du Gouvernement de favoriser l'entreprise et le développement économique de notre pays. Cette mesure va, au contraire, nettement diminuer la capacité des TPE artisanales à embaucher, à accueillir de nouveaux apprentis, à investir.

Nous comprenons le souhait du gouvernement de réaliser des économies mais une fois de plus, c'est fragiliser un tissu de petites entreprises dont beaucoup maillent le monde rural et sont acteurs du maintien de la vitalité de nos territoires.

Nous vous demandons donc de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour faire modifier ce projet par le Gouvernement ; c'est l'avenir de nos TPE artisanales qui est en jeu.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de notre parfaite considération.

Le Président



Pour ordre
R. LEMASSON